

Midis de la relève de l'IEIM

Tensions commerciales et sécuritisation des déficits commerciaux aux Etats-Unis sous l'administration Trump : effets sur le Canada et le Québec

Brice Armel Simeu

Doctorant en science politique à l'UQAM

Résumé

La négociation du nouvel Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) a donné lieu à des épisodes de tensions commerciales entre les Etats-Unis et leurs partenaires commerciaux traditionnels nord-américains que sont le Canada et le Mexique. De fait, le discours anti-ALENA porté par le président américain Donald Trump, accusait le Canada et le Mexique de tirer profit de l'ALENA entré en vigueur en 1994, au détriment des Etats-Unis, en s'appuyant sans nuance sur le fait que les déficits commerciaux enregistrés par les Etats-Unis n'ont cessé de s'accroître depuis cette date. Mais aussi le fait que les délocalisations industrielles et les investissements directs étrangers destinés aux Etats-Unis étaient redirigés vers leurs voisins immédiats, alors que ces derniers sont confrontés à une rivalité hégémonique avec la Chine. Mettant en avant durant la campagne électorale présidentielle de 2016 son slogan nationaliste « *Make America great again* », Donald Trump pointait dans des séries de *tweets*, les déficits commerciaux américains comme un problème de sécurité nationale. Pour obtenir gain de cause, il opta pour se servir des tarifs douaniers comme de véritables armes offensives de négociation commerciale. Un choix qui avait particulièrement tendu les relations commerciales canado-américaines, avec des incidences asymétriques sur les secteurs de l'aluminium, de l'acier ou encore des produits laitiers du Canada et du Québec. Les révisions et les innovations réglementaires contenues dans l'ACEUM permettent de penser que l'administration Trump a inscrit dans le libre-échange nord-américain sa doctrine de l'« *Amérique first* », qui s'est traduite par une démarche de régionalisation du protectionnisme étatsunien dans l'espace nord-américain, et une mise en surveillance des ambitions commerciales de la Chine dans la région. Ainsi, l'intégration stratégique du concept de sécurité nationale à la politique commerciale américaine, et l'interprétation expansive de l'exception de sécurité prévu par l'article 21 du GATT, ont servi d'arguments politiques et d'avenues juridiques aux Etats-Unis pour justifier leur repli protectionniste face à la montée en puissance du concurrent chinois. Le Canada et le Québec sans être indifférents à la montée en puissance de la Chine, ont particulièrement été attentifs aux soubresauts politiques ayant marqué l'avènement de l'ACEUM, et demeurent très exposés aux évolutions de la politique commerciale américaine.